

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 17 février 2020
Délibération n° : 2020_09
Date de convocation : 10 février 2020

Objet : Création de poste au grade d'attaché

Par la suite d'une convocation en date du 29 janvier 2020, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, à Arvieux, le 06 février à 17h30, sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28). Le quorum physique n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 06 février, une nouvelle séance a été programmée le 17 janvier 2020 et annoncée aux membres du Comité syndical par une convocation en date du 10 février 2020.

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Philippe CHABRAND

Région : Chantal EYMEOD, Conseillère Régionale titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée

Département : Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, excusée ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent, excusé ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, excusé

Communes :

- **Abriès-Ristolas** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix) ; Marie-José NOUHAUD, Adjointe au Maire, excusée ; Séverine BUES, Adjointe au Maire, excusée ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, présent (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, excusé
- **Arvieux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Christian GROSSAN
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, excusé ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée
- **Eyglis** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, excusé
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, excusé
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, excusé ; Jean-Paul HOFFMAN, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, excusé
- **Vars** - Raphaëlle MARTOÏA, Conseillère municipale, excusée

Vu :

- La loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39 ;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024
- Le classement en 2013 du territoire en tant que Réserve de biosphère par l'UNESCO ;
- Le classement en 2014 du territoire en tant que Réserve de biosphère transfrontière par l'UNESCO ;
- La délibération 2017-58 du 19 décembre 2017 Dépôt du projet simple 2 « Économies vertes » au titre du Plan intégré territorial (PITER) Terres Monviso ;
- La délibération 2019_50 du 19 septembre 2019 pour la mise en place d'une démarche « éco-acteurs » au sein de la Réserve de biosphère transfrontalière du Mont-Viso ;

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20200217-2020_09-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 17 février 2020

Délibération n° : 2020_09

Date de convocation : 10 février 2020

Objet : **Création de poste au grade d'attaché**

- L'appel à propositions du Programme Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (LEADER) 2015-2022 de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Type d'opération 19.3 Fiche action n°9 Coopération ;
- L'appel à propositions du Programme Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (LEADER) 2015-2022 de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Type d'opération 19.3 Fiche action n°9 Soutien préparatoire à la coopération ;
- Le tableau des effectifs 2020 mis à jour en annexe ;

Considérant :

- Le réseau naissant d'éco-acteurs de la Réserve de biosphère du Mont Viso ;
- La nécessité de recruter un agent sur une mission pérenne relative à l'animation du réseau d'éco-acteurs sur le territoire de la Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso ;
- Le partenariat entrepris avec les Réserves de biosphère de Camargue et des gorges du Gardon autour de l'animation des réseaux d'éco-acteurs ;
- Le dépôt d'une demande de subvention pour du soutien préparatoire à un projet de coopération dans le cadre du programme LEADER porté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Briançonnais, Ecrins, Guillestrois, Queyras dans un premier temps ;
- Le dépôt à venir d'une demande de subvention au titre de la coopération qui permettra la continuité de ce poste, la mise en place des actions, l'animation locale du réseau d'éco-acteurs du Mont Viso dans un second temps ;
- L'acceptation de cette décision par le comité technique datant du 6 février 2020 ;

Le Comité syndical, réuni le 17 février 2020, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice :	25	Nombre de suffrages exprimés : 07	
Nombre de suffrages :	31	Votes Contre : 0	Pour : 07
Nombre de membres présents :	06	Abstentions :	00
Nombre de membres représentés :	01		

Décide :

De créer un poste de catégorie A d'attaché, avec effet au 1^{er} avril 2020, sa durée étant conditionnée par l'obtention de la subvention LEADER.

D'autoriser le Président à pourvoir le nouveau poste créé par un agent fonctionnaire ou contractuel ;

D'autoriser le Président à signer tout arrêté et à prendre toute disposition nécessaire pour l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN

